

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 mai 2013

L'an deux mil treize, le trente mai à vingt-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELAGE, Maire.

Présents : MM. DELAGE, BLANCHET, ROUSSEAU, BARON, BARNY, MOLLIER, BOUFFET, FAVREAU, NOIRAUD, LAMBERT-BORDIEC, GAILLARD, GHIRINGHELLI, SABOURIN, PÉLISSIER- TÉNOT.

Excusée : Mme NOUREAU,

Absents : MM. CAIL, HÉRAUD,

Pouvoir : Mme NOUREAU à M. BLANCHET

Madame PELISSIER-TENOT a été désignée en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu du 11 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – POINT DES TRAVAUX EN COURS

- Les Champs du Parc : L'INRAP a effectué les fouilles du 21 au 23 mai et n'a rien trouvé susceptible d'interrompre les travaux. Un rapport doit être transmis prochainement.
- Église : L'entreprise SOMEBAT va être contactée pour établir un devis suite à la chute d'une pierre d'angle côté clocher. Les services de l'architecture vont programmer une visite complète du bâtiment. La fuite d'eau à l'intérieur amène à un remplacement d'une plaque de zinc.
- Services techniques : Plantations, tonte, fauchage, taille buis... Balayage des rues
- Temple : Réalisation d'un plan incliné pour l'accès et lavage des murs et de la grille.
- Complexe sportif : Aide à l'installation d'un panneau lumineux pour les matchs.

II – ADMINISTRATION - FINANCES

1) REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

↳ Compte rendu de la Commission de Coopération Intercommunale

A la demande de Monsieur le Préfet, et suite aux délibérations des communes concernées par le projet de nouveau périmètre du Mellois (28 communes pour et 52 contre), une rencontre a eu lieu en Préfecture le 17 avril avec les communes d'Exoudun, La Couarde et de La Mothe Saint-Héray.

Un courrier a ensuite été transmis au Préfet le 22 avril demandant le rattachement de la commune de La Mothe Saint-Héray au Pays St Maixentais en s'appuyant sur la motion du Conseil Municipal du 28 février 2013.

Monsieur DELAGE donne ensuite lecture de la réponse du Préfet dont une copie est annexée au compte-rendu.

Monsieur MOLLIER fait remarquer que « nous avons raté une occasion en février et que dorénavant aucune collectivité ne voudra nous accueillir. »

Monsieur GHIRINGHELLI signale que la motion émise lors du vote de février a porté préjudice et rajoute qu'il avait demandé un nouveau vote du Conseil Municipal en mars qui a été refusé.

Messieurs MOLLIER et GHIRINGHELLI rajoutent « qu'au 28 février, on avait connaissance que la totalité des communes du Mellois n'accepteraient pas ce périmètre. »

Monsieur DELAGE répond que le Conseil Municipal s'est prononcé sur un périmètre sans pouvoir préjuger du vote des autres communes.

Monsieur MOLLIER demande à reprendre une nouvelle délibération.

Monsieur DELAGE a rencontré le Préfet le 17 avril et transmis un courrier le 22 avril demandant le rattachement au Saint Maixentais. Il rajoute qu'il est maintenant impossible de redélibérer car le délai des trois mois est écoulé.

Monsieur GHIRINGHELLI rappelle que le 5 mars certains éléments étaient connus. Il regrette à nouveau le manque de consultation de la population et rajoute que seul le Maire a rencontré le Préfet.

Monsieur BLANCHET au contraire de Monsieur GHIRINGHELLI affirme que le Conseil Municipal a bien fait d'émettre cette motion au vote de février. Il rajoute que le futur périmètre sera à refuser et qu'il faudra demander un amendement à la CDCI afin d'obtenir les 2/3 des avis pour rejoindre le Haut Val de Sèvre.

Monsieur MOLLIER regrette qu'il n'y ait pas eu d'article sur l'intercommunalité dans le bulletin municipal.

2) ÉTUDE DE REPOSITIONNEMENT DU MOULIN L'ABBE

↳ Dossier de Consultation d'Entreprises.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 février 2013, le Conseil Municipal a décidé de lancer une étude pour redynamiser le site du Moulin du Pont l'Abbé. L'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres (ADT) a établi les documents administratifs et techniques nécessaires à la consultation des entreprises (D.C. E.)

Décomposition du Marché :

- **Tranche ferme**

La prestation consiste en une étude de faisabilité du projet de repositionnement et de restructuration du Musée du Moulin l'Abbé.

L'étude portera notamment :

- ~ Un état des lieux
- ~ L'analyse de l'environnement
- ~ Une proposition d'un nouveau concept de visites et thématiques
- ~ Une évaluation de la faisabilité du projet

- **Tranche conditionnelle**

Les prestations de cette tranche portent sur une étude de programmation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour et 2 contre (MM GHIRINGHELLI et Mme PÉLISSIER-TÉNOT)

1) **D'APPROUVER** le dossier de consultation des entreprises relatif au marché public de prestations intellectuelles tel qu'il a été présenté,

2) **DE LANCER** une consultation suivant la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics,

3) **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de prestations intellectuelles.

↳ Comité de pilotage

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

1) DECIDE de constituer un Comité de Pilotage chargé d'accompagner le Cabinet qui sera en charge de l'étude de repositionnement et de restructuration du Musée du Moulin l'Abbé.

2) DIT que ce comité sera composé par :

- Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France,
- Un représentant de l'Office de Pôle du Pays du Haut Val de Sèvre,
- Un représentant du Conseil Général,
- Un représentant de la Région,
- Un représentant du CAUE,
- Madame l'Architecte des Petites Cités de Caractère,
- Des techniciennes de l'Agence de Développement des Deux-Sèvres et la Communauté de Communes de la Haute Sèvres,
- D'un membre du Syndicat d'initiative,
- De 4 membres du Conseil Municipal :
 - Monsieur DELAGE
 - Madame BARNY
 - Madame PÉLISSIER-TÉNOT
 - Madame LAMBERT-BORDIEC

↳ Déroulement de l'Étude

- Ouverture des plis : 25 juin
- Réunion lancement étude : 4 juillet
- Réunion Comité de Pilotage : 4 septembre
- Restitution étude : fin décembre

3) CONTRAT DE MAINTENANCE DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire donne lecture du Contrat d'entretien du réseau d'eaux pluviales dressé par l'entreprise ORIAD Poitou-Charentes. Il prévoit une intervention de 3 jours par an au prix forfaitaire de 872,00 € HT par jour révisable annuellement.

Le présent contrat est établi pour une durée d'un an et prendra effet le 1^{er} septembre 2013. A l'issue de cette période, il se renouvellera par période de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après délibération, ACCEPTE les termes du contrat d'entretien du réseau d'eaux pluviales établi par l'entreprise ORIAD Poitou-Charentes et en AUTORISE la signature.

4) PARTICIPATION AU RENOUVELLEMENT DU MATERIEL DE CUISINE DU COLLEGE DE L'ORANGERIE

Le Conseil Municipal **DECIDE** de participer au renouvellement du matériel de cuisine du Collège de l'Orangerie à hauteur de 46 % de la dépense conformément à la convention d'hébergement entre le Département et la Commune.

Le montant de la participation s'élève à 3 109,50 € et les crédits sont inscrits au c/65733 du budget 2013.

Madame ROUSSEAU intervient pour donner de nouveaux éléments sur la mise en place des rythmes scolaires dès septembre :

- Garderie le mercredi de 12 h 00 à 12 h 30
- Possibilité d'inscrire les enfants le mercredi après-midi au Centre de Loisirs (navette gratuite) et d'y prendre le repas de midi.

5) REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES (FPIC)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le FPIC, issu de la réforme fiscale, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Sa finalité est de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

Les prélèvements et les reversements pour chaque ensemble intercommunal et commune isolée ont été calculés. Trois modes de répartition entre l'EPCI et ses communes membres sont possibles :

- Répartition de droit commun
- Répartition « dérogatoire » en fonction du coefficient fiscal. Cette répartition doit être adoptée par la majorité des 2/3 de l'organe délibérant (CDC)
- Dérogation libre en fonction de critères définis par la collectivité.

Pour 2013, la répartition dite de droit commun au niveau de la Communauté de Communes de la Haute Sèvre laisse apparaître un reversement de 39 256,00 € :

- Part EPCI :	16 786,00 €
- Part communes membres :	22 470,00 €
- Avon :	503,00 €
- La Couarde :	1 966,00 €
- Exoudun :	4 980,00 €
- La Mothe St-Héray :	11 751,00 €
- Salles :	3 270,00 €

Il précise que les autres modes de répartition sont moins avantageux pour les communes. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour une répartition au titre du droit commun.

6) ACQUISITION DE TERRAINS SITE DE CHAMBRILLE

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Madame Émilienne BOTTÉ proposant la vente à la commune de deux parcelles sises à Chambrille au prix déterminé par les Domaines.

Il porte ensuite à la connaissance du Conseil Municipal cet avis :

- *Parcelle de bois-taillis cadastré E 86 pour 6 ha 46 a 45 ca*
- *Pavillon de chasse cadastré E 85 sur 2 a 60 ca*
- *Valeur de la cession : 6 140,00 €*
- *Indemnité accessoire : Perte du pavillon 1 500,00 €*

Monsieur le Maire informe que le Bureau BIOTOPE a réalisé en 2001 – 2002 une étude du site de Chambrille qui n'a pu être suivie de travaux. Le site présente un intérêt faunistique, floristique mais les propriétaires n'avaient pas donné suite aux propositions d'achat ainsi qu'au bail emphytéotique.

Il donne le compte-rendu de l'entretien du 15 mai avec le Conservatoire des Espaces Naturels et le Département :

- *Classement du site de Chambrille en espaces sensibles*
- *Achat subventionné à hauteur de 50 % par le Département*
- *Travaux de mise en sécurité du sentier longeant le ruisseau subventionnés à hauteur de 50 %*
- *Préservation et mise en valeur des lieux subventionnés à hauteur de 40-50%*
- *Aide technique gratuite du CREN*
- *Maintenance à long terme à charge de la commune : voir entretien par le CAT*

Où cet exposé, le Conseil Municipal charge le Maire de prendre contact avec Madame Émilienne BOTTÉ et lui proposer l'estimation des Domaines : 7 640,00 € hors frais notariés.

7) SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE - PAYS DU HAUT VAL DE SEVRE

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 21 mars 2013, le Comité Syndical du Pays du Haut Val de Sèvre a arrêté son Schéma de Cohérence Territoriale. Il rappelle que le SCOT sera le document d'urbanisme de référence pour une politique d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 10 prochaines années. Il conduit à la mise en cohérence des politiques locales en matière d'urbanisme, d'habitat, d'implantations économiques et commerciales, de déplacements et de valorisation de l'environnement.

Conformément à l'article L 122 – 8 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCOT arrêté est transmis aux personnes publiques associées pour avis sous trois mois. Ainsi, les communes du Pays du Haut Val de Sèvre sont invitées à émettre leur avis sur le projet.

Il précise que l'élaboration du SCOT a été menée en concertation avec les élus référents et en associant les acteurs locaux du territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

*1) **DONNE** un avis favorable au projet de schéma de cohérence territoriale du Pays du Haut Val de Sèvre.*

*2) **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cet avis au Pays du Haut Val de Sèvre.*

8) TARIF SEJOUR PARIS DE JUILLET – ESPACE JEUNES

Monsieur Philippe BLANCHET, Adjoint, informe le Conseil Municipal de la programmation d'un séjour à Paris par l'Espace Jeunes du 10 au 13 juillet et en présente le budget :

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
<i>Billets train</i>	<i>709,00 €</i>	<i>Participation des familles par enfant</i>	<i>1 500,00 €</i>
<i>Auberge de jeunesse</i>	<i>1 368,00 €</i>	<i>Financement Mairie</i>	<i>1 921,00 €</i>
<i>Transports en commun</i>	<i>280,00 €</i>		
<i>Repas</i>	<i>576,00 €</i>		
<i>Activités</i>	<i>468,00 €</i>		
<i>Imprévus</i>	<i>20,00 €</i>		
<i>TOTAL</i>	<i>3421,00 €</i>	<i>TOTAL</i>	<i>3421,00 €</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*1) **FIXE** la participation des familles à 150 € par enfant.*

*2) **DIT** que la participation pourra être payée en trois fois.*

9) VENTE DES PAVILLONS PAR LA SA HLM DES DEUX-SEVRES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Direction des Finances Publiques concernant la vente de 13 maisons individuelles par la SA HLM des Deux-Sèvres, rues du Tournesol et des Grillons. Une procédure de consultation des communes ayant garanti des emprunts s'imposent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas s'opposer à la vente des pavillons par la Société HLM des Deux-Sèvres.

III – MANIFESTATIONS CULTURELLES

1) RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

↳ Demande de subvention auprès du Pays du Haut Val de Sèvre

Madame BARNY, Adjointe à la Culture, rappelle que la Commune participera à la manifestation nationale « Rendez-vous aux Jardins » les 1 – 2 juin 2013. L'association « L'ART EVOLUTION » animera des ateliers créatifs autour des jardins éphémères.

Elle précise que l'Espace Jeunes, le Centre de Loisirs, l'école primaire et les deux maisons de retraite participent à ces ateliers artistiques par la création de jardins éphémères. Une découverte de jardins publics et privés est programmée sur les deux jours afin de faire connaître le patrimoine à travers une balade le long de la Sèvre Niortaise.

Le budget de cette manifestation s'élève à 1 200,00 € et peut être subventionné par le Pays du Haut Val de Sèvre à hauteur de 50 % au titre du projet « Priorité vivre Ensemble ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1) SOLLICITE une subvention du Pays du Haut Val de Sèvre à hauteur de 50 % pour la manifestation « Rendez-vous aux Jardins » de juin 2013

2) TARIF DES REPAS DES NOUVELLES METAMORPHOSES

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des repas servis lors de la manifestation estivale « Les Nouvelles Métamorphoses » de la façon suivante :

- Forfait artistes – Repas des 22 – 23 juin : 15 €
- Dîner du samedi 22 juin (public) : 16 €
- Repas du samedi 22 (midi) et dimanche 23 (midi)
↳ accompagnants artistes : 9 €

3) CONCOURS DE PEINTURE DU 11 AOÛT 2013

↳ Demande de subvention du Syndicat d'Initiative

Le Conseil Municipal, après délibération,

1) DECIDE d'attribuer deux prix aux lauréats du concours de peinture du 11 août 2013 organisé par le Syndicat d'Initiative, dans le cadre de la manifestation « Fête des Couleurs » :

- 1^{er} prix : 50 €
- 2^{ème} prix : 1 bon d'achat de 50 € à prendre au magasin « l'Art au Marché » de Saint-Maixent l'École

IV – PERSONNEL

1) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Sur proposition du Maire et selon l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 mars 2013.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité, de créer :

- un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{eme} Classe au service scolaire pour une durée de 17,5/35^{eme} à compter du 1^{er} juillet 2013

L'inscription des crédits a été effectuée au budget 2013.

2) DIVERS

Monsieur MOLLIER demande si un chiffrage du personnel a été effectué pour la mise en place de la réforme scolaire.

Madame ROUSSEAU répond que le surcoût ne sera pas énorme compte tenu de la réorganisation des emplois du temps. Par contre, il y aura besoin d'un poste supplémentaire en maternelle dès septembre car les effectifs sont en hausse.

Monsieur DELAGE rajoute qu'un jour se posera le problème de place à la cantine maternelle.

V – QUESTIONS DIVERSES

Madame LAMBERT-BORDIEC demande si les associations ont été contactées pour la mise en place des activités péri-scolaires.

Madame ROUSSEAU se charge du dossier en juin mais il faut auparavant établir un projet éducatif.

Monsieur BLANCHET précise que « Sport pour tous » peut participer à ces activités avec ses propres animateurs.

- **Restauration du Pigeonnier**

- Accord DETR : 22 057,00 €
- Accord Région au titre de village de caractère : 28 079,00 €

- **Sécurité Villedieu de Comblé**

Comptage des véhicules entre le 15 et le 21 mars 2013

- vers La Mothe : 1 581 véhicules par jour : moyenne 54 km/h
- vers Saint Maixent l'École : 1 492 véhicules par jour : moyenne 61 km/h

Le Département ne veut pas s'engager sur un feu rouge déclenché par la vitesse car le coût est élevé (20.000,00 €).

- **Économie**

- Départ fin 2014 de Poitou-Chèvre sur le site de Bougon avec un effectif de 60 personnes (45 Poitou-Chèvre et 15 Terralacta). Fabrication d'un Bougon « type à l'ancienne » mais suppression de la chaîne existante.

- Fermeture de l'usine actuelle le 31 mars 2014

Monsieur MOLLIER fait référence au site de Chef-Boutonne qui a été démonté avec création d'un espace-vert. Il faut peut-être insister pour qu'un démantèlement soit également effectué sur le site de La Mothe Saint-Héray.

- **Marché hebdomadaire** : tous les 1^{er} jeudis du mois de juin à octobre : marché toute la journée. Satisfaction des commerçants du rapprochement du marché vers la mairie.